



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Service environnement et prévention des risques  
Pôle forêt, chasse, pêche, milieux naturels  
Affaire suivie par : Thierry Larrieu  
Chargé de mission forêt-pêche  
Tél : 01-60-56-70-76  
Courriel : thierry-l.larrieu@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le **28 DEC. 2022**

Le directeur départemental des territoires  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes de Seine-et-Marne

**Objet :** réserves et interdictions de pêche en Seine-et-Marne

**Pièce(s) jointe(s) :** 1 arrêté, 2 annexes

Veillez trouver ci-joints pour exécution, l'arrêté préfectoral n°2022/DDT/SEPR/328, instituant des réserves de pêche sur les rivières de la Marne, de la Seine et de l'Yonne et sur les canaux de Chalifert et du Loing navigable, ainsi que les annexes 1 et 2 précisant au vu de cet arrêté les réserves et interdictions de pêche du domaine public fluvial.

Je vous remercie d'en assurer l'affichage dans les meilleurs délais.

L'adjoint au directeur  
départemental des territoires

Laurent BEDU